

# Afrique du Nord

## Faits nouveaux

Le dialogue amorcé par l'UNHCR en 2004 avec les États d'Afrique du Nord et l'Union européenne pour débattre du trafic de migrants clandestins à travers la Méditerranée et en direction de l'Europe a abouti à l'élaboration d'un cadre d'assistance, financé par l'Union européenne et destiné à renforcer les institutions de l'asile en Afrique du Nord. En 2005, l'UNHCR s'est employé à doter les pouvoirs publics et les entités non gouvernementales de moyens plus solides pour gérer les questions en rapport avec l'asile. L'objectif principal de ces efforts est de permettre l'identification des authentiques demandeurs d'asile et réfugiés au sein des populations qui tentent de rallier l'Europe en passant par l'Afrique du Nord, tout en répondant aux préoccupations légitimes des États quant à la gestion de leurs frontières. Dans certains pays, le refus de laisser l'UNHCR accéder aux sites qui accueillent des migrants entrave la progression en direction de cet objectif.

Algérie

Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara Occidental

Tunisie

La phase expérimentale du programme de mesures de rétablissement de la confiance destiné aux réfugiés sahraouis s'est déroulée de manière satisfaisante en 2004 ; l'UNHCR a donc soumis, en étroite coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINURSO, un plan d'action visant à le reconduire en 2005. Le programme facilite les contacts interpersonnels entre les réfugiés sahraouis hébergés



dans les camps du Gouvernorat de Tindouf, en Algérie, et les membres de leurs communautés d'origine situées au Sahara occidental. Il prévoit des visites familiales croisées, l'organisation de séminaires avec des Sahraouis vivant de part et d'autre de la frontière et des liaisons téléphoniques. Les mesures de rétablissement de la confiance ont été suspendues à titre provisoire, en attendant l'approbation définitive du Plan d'action pour 2005, bien que les liaisons téléphoniques soient toujours en service.

En septembre 2005, l'UNHCR a réorienté, en coordination avec le PAM, son programme d'assistance humanitaire sur les réfugiés sahraouis les plus vulnérables, dont le nombre est estimé à 90 000 (selon les autorités algériennes, les camps de Tindouf accueillent quelque 165 000 réfugiés sahraouis).

## Objectifs stratégiques

En 2006, l'UNHCR entend perfectionner l'institution de l'asile en Afrique du Nord en s'attachant à promouvoir des législations nationales relatives aux réfugiés, en prônant la mise en place de procédures nationales de détermination du statut de réfugié et en renforçant à la fois les structures gouvernementales et non gouvernementales, qui traitent des affaires en rapport avec les réfugiés et les demandeurs d'asile. Les résultats du projet financé par l'Union européenne serviront à déterminer les

meilleurs moyens pour influer sur la gestion du lien entre l'asile et les migrations, en garantissant le respect des principes fondamentaux de la protection, et à favoriser une coopération plus étroite entre l'Union européenne, les pays d'Afrique du Nord et d'autres partenaires.

Pour réaliser ces objectifs, l'UNHCR entend mener des actions de sensibilisation et nouer des partenariats au travers d'institutions régionales telles que la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union des parlementaires arabes et l'Union des avocats arabes.

Le Haut Commissariat participera également très activement au lancement de la stratégie d'intégration de la diversité et des spécificités liées à l'âge et au sexe à travers le monde. Un certain nombre d'initiatives de formation seront organisées à cet effet dans la région. Les différents pays feront l'objet de bilans individuels, afin de déceler les faiblesses éventuelles et de prendre les mesures correctives qui s'imposent. L'UNHCR s'efforcera d'intégrer les préoccupations relatives à l'égalité des sexes dans tous les aspects de la protection et de l'assistance, ainsi que lors de la mise en place des solutions durables. L'accès des femmes aux ressources et aux services fera l'objet d'un suivi régulier. L'UNHCR organisera un plus grand nombre de sessions de formation et d'ateliers sur les questions en rapport avec la diversité, l'âge et le genre à l'intention de son personnel et de ses partenaires.



Sahara Occidental. Grâce au programme de visites parrainé par l'UNHCR, des réfugiés sahraouis hébergés dans les camps de Tindouf, dans l'ouest algérien, rendent visite aux membres de leur famille. Bon nombre d'entre eux n'ont pas revu leurs proches depuis plus de trente ans. UNHCR / S. Hopper

## Opérations

En **Algérie**, l'UNHCR continuera d'offrir une protection internationale et une assistance multisectorielle à 90 000 réfugiés, considérés comme les membres les plus vulnérables de la population réfugiée hébergée dans les camps de Tindouf. Une attention particulière sera accordée aux enfants et aux jeunes, en vue d'atténuer les pressions psychologiques engendrées par

cette longue période d'exil dans des conditions pénibles. L'Organisation soutiendra également les efforts déployés par les Nations Unies pour apporter une solution politique au problème du Sahara occidental et pour créer des conditions propices au rapatriement librement consenti des réfugiés sahraouis. Elle actualisera comme il se doit ses dispositifs d'intervention d'urgence, pour le cas où un rapatriement librement consenti deviendrait possible.

Quelque 4 000 réfugiés urbains vivent dans les environs d'Alger. D'origine palestinienne pour la plupart, ils sont bien intégrés dans la société algérienne. Quelque 30 réfugiés vulnérables continueront à bénéficier de l'aide régulière de l'UNHCR.

Le flux des migrants et des demandeurs d'asile qui traversent l'Algérie est toujours un motif de préoccupation. L'UNHCR étudiera et analysera le phénomène et s'emploiera à promouvoir les principes du droit international des réfugiés en offrant un appui technique aux institutions publiques et à ses autres partenaires.

Dans la **Jamahiriya arabe libyenne (Libye)**, l'Organisation poursuivra ses efforts pour promouvoir la signature d'un mémorandum d'accord, relatif à la présence et aux activités du Haut Commissariat dans le pays, avec le Gouvernement libyen. Elle continuera également de traiter les problèmes posés par l'augmentation des flux mixtes réunissant des migrants et des demandeurs d'asile. L'UNHCR multipliera ses interventions auprès du Gouvernement libyen, en l'encourageant à adhérer à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, et en l'invitant à se doter d'une législation nationale relative aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Une part importante du programme de l'UNHCR en Libye sera consacrée à des activités de renforcement des capacités locales, spécifiquement destinées aux autorités, aux partenaires non gouvernementaux et aux comités de réfugiés. L'UNHCR s'attachera à favoriser une coopération plus étroite entre les parties concernées.

Par ailleurs, l'Organisation continuera à prodiguer une protection et une assistance humanitaire à quelque 12 000 réfugiés inscrits auprès de ses services, en se concentrant sur les activités aptes à favoriser l'autosuffisance : octroi de microcrédits, formation professionnelle, placement professionnel, activités génératrices de revenus, etc.

Au **Maroc**, l'UNHCR renforcera sa propre capacité de protection, afin d'assurer promptement l'accueil, l'enregistrement et la détermination du statut des demandeurs d'asile. En 2006, l'Organisation entreprendra des projets de formation technique pour faciliter l'insertion socio-économique des réfugiés, tout en continuant à rechercher des solutions durables à leur sort. Elle entend également intensifier ses activités de renforcement des capacités, en

appuyant les activités d'aide juridique d'organismes non gouvernementaux et en organisant des ateliers sur le droit international des réfugiés afin de sensibiliser les autorités à cette problématique.

L'UNHCR s'est félicité de voir la **Mauritanie** adopter, en mars 2005, un décret en accord avec les obligations que le pays a contractées au titre de la Convention de 1951 sur les réfugiés. L'Organisation aidera les autorités à mettre en œuvre ce décret relatif aux réfugiés. En consultation avec l'UNHCR, la Commission consultative nationale, organe interministériel nouvellement créé, lancera une procédure nationale de détermination du statut de réfugiés et adressera des recommandations au ministère de l'Intérieur afin de guider ses décisions. L'UNHCR continuera à rechercher des solutions durables pour remédier au sort des réfugiés qui bénéficient de son assistance en Mauritanie. Près de 500 réfugiés urbains vulnérables et quelque 200 demandeurs d'asile récemment arrivés dans le pays seront enregistrés et feront l'objet d'un suivi, destiné à garantir le respect de leurs droits. Les bénéficiaires très vulnérables recevront une aide humanitaire essentielle, prodiguée en coopération avec une ONG internationale et plusieurs ONG nationales.

En **Tunisie**, l'UNHCR continuera à appeler au respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile et renforcera encore sa capacité de protection. À Tunis, l'Organisation vient en aide à quelque 100 réfugiés, originaires pour la plupart d'Algérie, du Burundi et de l'Iraq. Elle étudiera les solutions qui permettraient de remédier au sort de ces réfugiés, tout en les protégeant du refoulement ; dans le même temps, elle leur fournira des documents, ainsi qu'une assistance financière et médicale de base.

<b>Budget (dollars E.-U.)</b>	
<b>Pays</b>	<b>Budget-programme annuel</b>
Algérie	4 889 412
Jamahiriya arabe lybienne	1 096 200
Mauritanie	605 017
Maroc	535 609
Tunisie	358 859
<b>Total</b>	<b>7 485 097</b>